

2024-00033201	0899012133	2023	EUR	23.0.4	m81-f	21/02/2024	17		A-app 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Gardien Holdings en liquidation**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : Avenue du Port boîte

N° : 86C

Boîte : 204

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0899.012.133

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

27-08-2021

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

29-12-2023



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

29-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.1.2, A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7, A-app 9, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

LAWRENCE Kevin Avenue du Port 86C, boîte 204 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2022-05-31	Fin de mandat :	Administrateur
--	-----------------	----------------

HORSMAN Richard Avenue du Port 86C, boîte 204 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2022-05-31	Fin de mandat :	Administrateur
---	-----------------	----------------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
COMMV. AELVOET, SAMAN AND PARTNERS SCOMM BEDRIJFSREVISOREN - REVISEURS D'ENTREPRISES 0475820533 Avenue Grandchamp 215 1150 Woluwe-Saint-Pierre BELGIQUE	B00481	C
Représenté directement ou indirectement par : Wendy SAMAN Réviseur d'entreprises Avenue Grandchamp 215 1150 Woluwe-Saint-Pierre BELGIQUE	A02061	

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>0</u>	<u>31.840</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	0	31.840
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>0</u>	<u>21.425.819</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	0	21.425.819
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	0	21.425.819
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	0	21.457.659

Ann.		Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	-19.385	8.527.197
Apport		10/11	18.600	18.600
Disponible		110		
Indisponible		111	18.600	18.600
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-37.985	8.508.597
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES			17/49	19.385	12.930.462
Dettes à plus d'un an		6.3	17	0	12.923.452
Dettes financières			170/4	0	12.923.452
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées			172/3		
Autres emprunts			174/0	0	12.923.452
Dettes commerciales			175		
Acomptes sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
Dettes à un an au plus		6.3	42/48	0	5.315
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42		
Dettes financières			43		
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439		
Dettes commerciales			44	0	5.315
Fournisseurs			440/4	0	5.315
Effets à payer			441		
Acomptes sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales			45		
Impôts			450/3		
Rémunérations et charges sociales			454/9		
Autres dettes			47/48		
Comptes de régularisation			492/3	19.385	1.694
TOTAL DU PASSIF			10/49	0	21.457.659

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	-37.781	11.556.297
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	0	11.576.016
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	7.934.801	0
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A	8.219	0
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-7.980.801	11.556.297
Produits financiers		6.4	75/76B	0	1.604.289
Produits financiers récurrents			75	0	1.604.289
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	565.782	1.773.529
Charges financières récurrentes			65	565.782	703.285
Charges financières non récurrentes			66B	0	1.070.245
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-8.546.582	11.387.057
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-8.546.582	11.387.057
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-8.546.582	11.387.057

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

 Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

 Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres

Affectation aux capitaux propres

 à l'apport

 à la réserve légale

 aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer

 Rémunération de l'apport

 Administrateurs ou gérants

 Travailleurs

 Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	-37.985	8.508.597
(+)/(-)	(9905)	-8.546.582	11.387.057
(+)/(-)	14P	8.508.597	-2.878.460
	791/2		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)	-37.985	8.508.597
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	31.840
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	31.840	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	0	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
(42)	
8912	
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	0
902	0
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	0	0
76	0	11.576.016
(76A)	0	11.576.016
(76B)		
66	8.219	1.070.245
(66A)	8.219	0
(66B)	0	1.070.245
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations.

Les règles d'évaluation ont été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent. Dans l'affirmative, la modification concerne La société est en liquidation donc les règles d'évaluation ont été adaptées en conformément à l'article 3:6 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations et influence négativement le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de 7 942 869,74 EUR

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:
Les comptes ne sont pas établi dans une perspective de continuité dans la mesure où la société va être dissoute et liquidée

II. Règles particulières

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif.

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Immobilisations financières:

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode suivant ou à la valeur de marché si elle est inférieure.

- Approvisionnements (Non applicable)
- En cours de fabrication - produits finis (Non applicable)
- Marchandises (Non applicable)
- Immeubles destinés à la vente (Non applicable)

Dettes:

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

Devises:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

NA

Autres:

NA

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
LUXHOLDCO GARDIEN S.C.A. Guillaume Kroll 12 F 1882 Luxembourg LUXEMBOURG	Parts sociales	100		100

RAPPORT DE GESTION

GARDIEN HOLDINGS SRL
AVENUE DU PORT 86C, BOÎTE 204
1000 BRUXELLES
0899.012.133 - RPM Bruxelles, division francophone

RAPPORT SPÉCIAL DES ADMINISTRATEURS

Ce rapport spécial est établi par les administrateurs de la société de responsabilité limitée «**GARDIEN HOLDINGS**» (la « Société »). Ce rapport concerne la proposition des administrateurs de procéder à une dissolution et liquidation simplifiée de la Société, conformément à l'article 2:80 du Code des sociétés et des associations.

1. Le cadre juridique

L'article 2:80 du Code des sociétés et des associations prévoit à cet égard :

Sans préjudice de l'article 2:71, une dissolution et la clôture de la liquidation en un seul acte sont possibles moyennant le respect des conditions suivantes:

1° aucun liquidateur n'est nommé;

2° toutes les dettes à l'égard d'associés ou actionnaires ou de tiers mentionnées dans l'état résumant la situation active et passive visé à l'article 2:71, § 2, alinéa 2, ont été remboursées ou les sommes nécessaires à leur acquittement ont été consignées; le commissaire ou, à défaut, le réviseur d'entreprises ou l'[1 expert-comptable certifié]1 qui fait rapport conformément à l'article 2:71, § 2, alinéa 3, confirme ce paiement ou cette consignation dans les conclusions de son rapport; le remboursement ou la consignation n'est toutefois pas requis pour ce qui concerne les dettes à l'égard d'actionnaires, d'associés ou de tiers dont la créance figure dans l'état résumant la situation active et passive visé à l'article 2:71, § 2, alinéa 2, et qui ont confirmé par écrit leur accord sur l'application de cet article; le commissaire ou, à défaut, le réviseur d'entreprises ou l'[1 expert-comptable certifié]1 qui fait rapport conformément à l'article 2:71, § 2, alinéa 3, confirme l'existence de cet accord écrit dans les conclusions de son rapport;

3° l'assemblée générale des associés ou actionnaires se prononce en faveur de la dissolution et la clôture de la liquidation en un seul acte:

a) à l'unanimité de tous les associés, s'il s'agit d'une société en nom collectif ou d'une société en commandite;

b) ou à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés, pour autant qu'ils représentent, s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée ou d'une société coopérative, la moitié au moins du nombre total des actions émises, ou s'il s'agit d'une société anonyme, la moitié au moins du capital.

L'actif restant est repris par les associés mêmes.

GARDIEN HOLDINGS SRL
AVENUE DU PORT 86C, BOÎTE 204
1000 BRUXELLES
0899.012.133 - RPM Bruxelles, division francophone

2. Motivation du projet de liquidation simplifiée

Les administrateurs constatent que, d'un point de vue économique, il n'y a aucune raison de maintenir et de poursuivre l'activité poursuivie par la Société. Compte tenu de ce qui précède, les administrateurs proposent de liquider et de dissoudre la Société sur une base volontaire et de soumettre cette proposition à l'approbation de l'actionnaire unique.

3. L'état récapitulatif de l'actif et le passif de la Société

Un état récapitulatif de l'actif et le passif de la Société, au 30 septembre 2023, est joint au présent rapport en Annexe 1. Cet état, récapitulatif de l'actif et le passif de la Société, a été établi en discontinuité, conformément aux règles d'évaluation prévues à l'article 3:6, alinéa 2 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Cet état peut être condensée comme suit :

Le bilan présente un total de bilan de 0,00 EUR et des capitaux propres de – 19.385,39 EUR.

Les actifs comprennent des autres créances pour un montant de 0,00 EUR et des liquidités pour un montant de 0,00 EUR.

Les passifs comprennent :

- Apport indisponible : 18.600,00 EUR ;
- Perte reportée : 37.985,39 EUR ;
- Paiements en attente : 19.385,39 EUR

Même si la Société a encore les dettes vers ses créanciers, les administrateurs considèrent que la Société peut être liquidée, sans nomination d'un liquidateur, conformément à l'article 2:80 précité du Code des sociétés et des associations.

4. Rachat d'actifs et de passifs (restant)

L'assemblée décide de dissoudre la Société avec liquidation immédiate, sans nomination de liquidateur. L'assemblée décide également que le reliquat de l'actif et du passif sera repris par l'actionnaire unique.

GARDIEN HOLDINGS SRL
AVENUE DU PORT 86C, BOÎTE 204
1000 BRUXELLES
0899.012.133 - RPM Bruxelles, division francophone

5. Rapport du réviseur d'entreprises

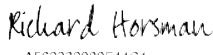
Une copie de ce rapport sera remise au réviseur d'entreprises, « AELVOET, SAMAN & PARTNERS SRL », représentée par Wendy SAMAN, réviseurs d'entreprises, ayant son siège à 1150 Bruxelles, Avenue Grandchamp 215, Belgique, qui a été mandatée pour rédiger le rapport d'audit sur la situation active et passive précitée, établi en application de l'article 2:71, § 2 du Code des sociétés et des associations.

6. Dispositions finales

L'administrateur unique propose d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société. Ce rapport sera inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société. Cette réunion aura lieu le 29 décembre 2023, devant le notaire Frédéric HELSEN à l'étude notariale Berquin, sise Avenue Lloyd George 11, 1000 Bruxelles et aura pour ordre du jour les points suivants :

1. Prise de connaissance du rapport de l'organe d'administration contenant la proposition de dissolution de la Société auquel est joint un état résumant la situation active et passive de la Société, établi en application de l'article 2:71, §2 du Code des sociétés et des associations.
2. Prise de connaissance du rapport du réviseur d'entreprises, établi en application de l'article 2:71, §2 du Code des sociétés et des associations.
3. Dissolution et mise en liquidation de la Société sans nomination d'un liquidateur conformément à l'article 2:80 du Code des sociétés et des associations.
4. Clôture immédiate de la liquidation.
5. Procuration pour les formalités.

Bruxelles, 22 décembre 2023.

DocuSigned by:

A5B2332000974424
Richard HORSMAN
Administrateur

DocuSigned by:

992504E7FB73495
Kevin LAWRENCE
Administrateur